



Annulation de la reconnaissance du père de mon fils

Par **BACO Nazira**, le **02/01/2018** à **21:51**

Bonjour,

Bon je voudrais savoir quelles sont les démarches à faire pour annuler la reconnaissance du père de mon fils qu'il est étranger.

Mon fils n'a que 8 mois bientôt 9 mois et comme son père ne réside pas en France je préfère annuler la reconnaissance au cas où pour ne pas avoir de problème dans le futur.

Merci

Par **Visiteur**, le **02/01/2018** à **22:00**

Bsr,

Impossible s'il s'agit du Père réel, mais dans le cas contraire, toute personne, ayant un intérêt légitime, peut contester la reconnaissance d'un enfant.

Le demandeur doit établir le caractère inexact ou mensonger de la reconnaissance. En effet, la paternité peut être contestée en rapportant la preuve que le mari ou l'auteur de la reconnaissance n'est pas le père (article 332 du Code civil). Si l'auteur de la reconnaissance est bien le père biologique de l'enfant, cette action ne pourra favorablement aboutir.

Par **youris**, le **02/01/2018** à **22:12**

bonjour,

en matière de contestation de filiation, l'analyse biologique est de droit.

saisie de votre demande, le juge ordonnera les analyses nécessaires pour vérifier la paternité de votre enfant.

salutations